



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. limitée
6 juillet 2001
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

Vingt-cinquième session
2-20 juillet 2001

Projet de rapport

Rapporteur : Mme Rosalyn **Hazelle** (Saint-Kitts-et-Nevis)

II. Questions d'organisation et autres questions

A. États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

1. Au 20 juillet 2001, date de clôture de la vingt-cinquième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 168 États étaient parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979 et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion à New York en mars 1980. Conformément à l'article 27, la Convention est entrée en vigueur le 3 septembre 1981.

2. On trouvera à l'annexe II du présent rapport une liste des États parties à la Convention. La liste des États parties qui ont adopté l'amendement au paragraphe 1 de l'article 20 de la Convention figure à l'annexe III. Une liste des États parties qui ont signé ou ratifié le Protocole facultatif ou y ont adhéré figure à l'annexe IV.

B. Ouverture de la session

3. Le Comité a tenu à sa vingt-cinquième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 2 au 20 juillet 2001. Le Comité lui-même a tenu ___ séances plénières (___e); et ses deux groupes de travail ont tenu 13 séances.

4. La session a été ouverte par la Présidente du Comité, Mme Charlotte Abaka (Ghana), élue à la vingt-quatrième session du Comité en janvier 2001.

5. Dans la déclaration qu'elle a faite au Comité à sa 509e séance le 2 juillet 2001, Mme Angela E. V. King, Secrétaire général adjoint et Conseillère spéciale pour la

parité entre les sexes et la promotion de la femme, a souhaité la bienvenue à New York à tous les membres du Comité et elle a fourni des informations sur les faits nouveaux survenus à l'ONU depuis la vingt-quatrième session.

6. Elle a déclaré que la Commission de la condition de la femme avait concentré ses travaux sur deux questions thématiques : les femmes, les fillettes et le VIH/sida; la discrimination entre les sexes et les autres formes de discrimination, notamment le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Elle a ajouté que la Commission avait adopté deux séries de conclusions concertées à ce sujet. Elle avait eu connaissance de la déclaration sur le racisme que le Comité avait adoptée durant sa vingt-quatrième session.

7. La Conseillère spéciale a informé les membres du Comité de ses activités récentes : elle avait notamment participé à une réunion intitulée « Renforcement des capacités en vue de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les stratégies de développement », tenue en Afrique du Sud, à la cent cinquatrième Conférence de l'Union interparlementaire, tenue à La Havane; à la Réunion interinstitutions sur les femmes et la parité entre les sexes (Organisation de coopération et de développement économiques/Comité de l'aide au développement); à un atelier sur « la gouvernance, la réduction de la pauvreté et l'égalité entre les sexes », tenu à Vienne; et à un colloque international au sujet de l'impact de la formation des femmes sur le développement socioéconomique, tenu à Haïfa (Israël). Elle a aussi participé à la deuxième Table ronde sur le VIH/sida et les droits de l'homme lors de la récente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida.

8. La Conseillère spéciale a mis en lumière quelques-unes des activités organisées par la Division de la promotion de la femme depuis la vingt-quatrième session du Comité, notamment un atelier sous-régional de formation portant sur l'élaboration des rapports que les États parties doivent présenter au Comité, tenu à Auckland (Nouvelle-Zélande), ainsi qu'une réunion régionale consacrée à l'évaluation des besoins en matière de mécanismes nationaux visant à assurer l'égalité entre les sexes dans les pays africains et une réunion de consultation sur l'amélioration de la participation des femmes à la consolidation de la paix, toutes deux tenues à Addis-Abeba en avril, et une réunion d'un groupe d'experts sur la situation des femmes rurales dans le cadre de la mondialisation, qui a eu lieu en Mongolie.

9. La Conseillère spéciale a rapporté au Comité que, depuis la fin de la vingt-quatrième session, deux États, la République populaire démocratique de Corée et la Mauritanie, sont devenus parties à la Convention le 27 février et le 10 mai 2001 respectivement, ce qui porte à 168 le nombre total des États parties à la Convention. Elle a aussi informé le Comité que, le 1er juin 2001, l'Azerbaïdjan avait ratifié le Protocole facultatif, portant ainsi à 22 le nombre total des pays qui l'ont ratifié ou qui y ont adhéré.

10. Tout comme la Directrice de la Division de la promotion de la femme, elle avait saisi toutes les occasions possibles pour encourager les États à ratifier la Convention et son protocole facultatif, et à accepter l'amendement au paragraphe 1 de l'article 20 de la Convention, accepté à ce jour par 24 États seulement. À cet égard, elle a rappelé à tous les membres la table ronde sur un cadre de traités multilatéraux visant à promouvoir les droits de la femme et des enfants par le biais de traités, qui devait avoir lieu au cours de la première semaine de la session et qui était organisée par le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes

et la promotion de la femme, la Division de la promotion de la femme et le Bureau des affaires juridiques.

11. La Conseillère spéciale a indiqué que, pendant la session en cours, le Comité examinerait les rapports de huit États parties, reprendrait les débats sur la recommandation générale concernant le paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention, sur les mesures temporaires spéciales visant à accélérer l'instauration d'une égalité de fait entre les hommes et les femmes, poursuivrait l'examen de questions abordées à sa vingt-quatrième session, notamment les pratiques adoptées par les organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme en matière de réserves et formulerait des observations finales. Elle a invité instamment le Comité à examiner la contribution de ceux de ses membres qui devaient participer à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

C. Participation

12. Vingt et un membres du Comité ont participé à la vingt-cinquième session. Mme Emna Aouij y a assisté du 2 au 10 juillet, Mme Göran Melander du 3 au 9 juillet et du 16 au 20 juillet et Mme Savitri Goonesekere du 9 au 20 juillet. Mmes Asha Rose Mtengeti-Migiro et Regina Tavares de Siliva n'ont pas assisté à la session.

D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

13. Le Comité a examiné l'ordre du jour provisoire et l'organisation des travaux (CEDAW/C/2001/II/1) à sa 509^e séance, le 2 juillet 2001. L'ordre du jour suivant a été adopté :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Présidente sur les activités menées entre la vingt-quatrième et la vingt-cinquième session du Comité.
4. Examen des rapports présentés par les États parties au titre de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
5. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
6. Moyens d'accélérer les travaux du Comité.
7. Ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session.
8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-cinquième session.

E. Rapport du groupe de travail présession

14. Le Comité avait décidé à sa neuvième session de convoquer un groupe de travail présession chargé d'établir pendant cinq jours avant chaque session des listes de questions ayant trait aux rapports périodiques qu'il devrait examiner lors de la session en question. Le groupe de travail présession pour la vingt-cinquième session du Comité s'est réuni du 5 au 9 février 2001.

15. Les membres suivants, représentant les différents groupes régionaux, ont participé aux travaux du groupe de travail : Mmes Charlotte Abaka (Afrique), Savitri Goonesekere (Asie), Ivanka Corti (Europe) et Rosalyn Hazelle (Amérique latine et Caraïbes).

16. Le groupe de travail a établi des listes de questions relatives aux rapports périodiques de cinq États parties, à savoir le Guyana, le Nicaragua, les Pays-Bas, la Suède et le Viet Nam.

17. À sa 511e séance, le 5 juillet 2001, Mme Ivanka Corti, Présidente du groupe de travail présession, a présenté le rapport du groupe (CEDAW/PSWG/2001/1/II/CRP.1 et Add.1 à 5).

F. Organisation des travaux

18. À sa 509e séance, le 2 juillet 2001, le Comité a décidé d'examiner, dans le cadre d'un groupe de travail plénier, les questions relevant des points 5 (Application de l'article 21 de la Convention) et 6 (Moyens d'accélérer les travaux du Comité) de l'ordre du jour, et notamment les méthodes de travail, y compris les observations finales.